

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES
31470

ARRETE MUNICIPAL N°123/2026
PORTANT REGLEMENT TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
PLACE HENRI DUNANT ET RUE SAINT JUDE
FORUM DES ASSOCIATIONS 2026

Le Maire de Sainte-Foy-de-Peyrolières,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'organisation du Forum des Associations, le dimanche 6 septembre 2026, de 9h00 à 12h00.

Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures utiles à la sécurité des personnes et à la sauvegarde des biens à l'occasion de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès entre la rue Saint Jude et la Place Henri Dunant et toute la partie de la place Henri Dunant située devant le château d'eau seront fermés et interdits à la circulation du **vendredi 4 septembre 2026, 7h00 au lundi 7 septembre 2026, 12h00.**

ARTICLE 2 : Par exception aux dispositions énoncées précédemment, l'accès des seuls riverains propriétaires ou locataires d'un garage, d'un local, d'un terrain, d'un appartement ou d'une maison ayant comme principale entrée la place Henri Dunant sera autorisé par la rue des Tilleuls.

ARTICLE 3 : L'accès à la rue Saint Jude se fera soit par la rue des Pyrénées ou par la Rue de l'Albergue.

ARTICLE 4 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans la zone réservée, du **vendredi 4 septembre 2026, 7h00 au lundi 7 septembre 2026, 12h00.**

ARTICLE 5 : Des barrières seront installées sur les différents accès de ces voies.

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys

Fait à Sainte-Foy-de-Peyrolières, le 21/08/2026

Le Maire,

Patrice LONG

